



Éco-défis

Les commerçants et artisans
du Pays des Ecrins sont
appelés à relever le défi !

DOSSIER DE PRESSE

Ce dispositif est soutenu par l'ADEME et la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur dans le cadre du Contrat de plan Etat Région et de la Convention Etat-Région-Ademe.

Financé dans le cadre du CPER



Une action partenariale



Communauté de Communes du Pays des Écrins

Représentée par

Cyrille DRUJON D'ASTROS, Président de la Communauté de Communes du Pays des Écrins

Jacques PONS, Vice-Président en charge de l'économie à la Communauté de Communes du Pays des Écrins

Alice PRUD'HOMME, élue représentant le service Environnement et Transition écologique à la Communauté de Communes du Pays des Écrins



Chambre des Métiers et de l'Artisanat PACA

Représentée par

Yannick MAZETTE, Président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région Provence Alpes Côte d'Azur



CCI HAUTES-ALPES



CCI PROVENCE
ALPES CÔTE D'AZUR

Chambre de Commerce et d'Industrie des Hautes-Alpes

Représentée par

Frédéric CAVALLINO, Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie du département des Hautes-Alpes

Éco-défis, c'est quoi ?

La Communauté de Communes du Pays des Ecrins s'engage en faveur de la transition écologique.

Dans le cadre de sa démarche de transition écologique, la Communauté de Communes du Pays des Ecrins souhaite accompagner les acteurs économiques.

L'opération Éco-défis permet de sensibiliser les artisans et commerçants aux enjeux de cette transition, d'informer, de soumettre des idées d'actions concrètes et vertueuses et de les valoriser au travers de la labellisation.

Éco-défis est un dispositif proposé par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat et la Chambre de Commerce et d'Industrie, soutenu par l'ADEME et la Région dans le cadre du Contrat de plan Etat Région et de la Convention Etat-Région-Ademe.

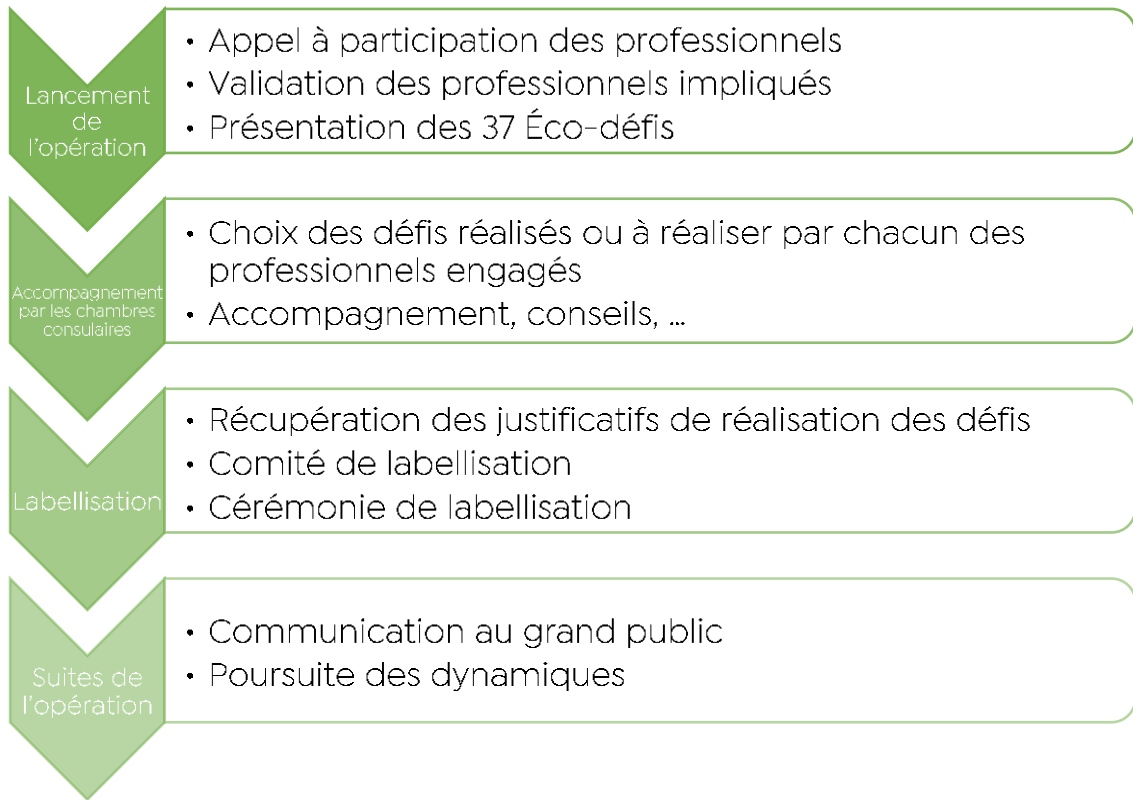
L'objectif est de valoriser les actions menées par les entreprises locales en matière de développement durable, notamment sur les thématiques suivantes : gestion de l'eau, des déchets, transport, responsabilité sociétale.



Ce dispositif permettra :

- D'impulser une dynamique sur notre territoire grâce à un accompagnement des commerçants et artisans dans la mise en place d'actions.
- De valoriser les artisans et commerçants du territoire.
- D'informer sur les dynamiques existantes et nouvellement engendrées par l'opération Éco-défis.
- De réaliser une communication sur les professionnels labellisés et les structures partenaires.

Comment ça marche ?



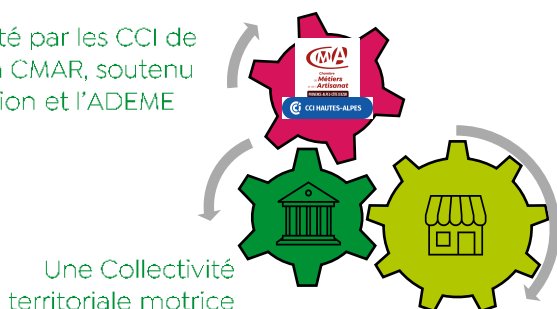
Les professionnels choisissent les actions qu'ils souhaitent réaliser et valoriser dans une liste de 37 éco-défis.

Une liste de 37 défis est proposée aux commerçants et artisans désirant s'engager dans l'opération comprenant six thématiques. Un nombre d'étoiles est défini selon les défis. Le professionnel récolte des étoiles en réalisant des éco-défis, il doit justifier d'au minimum 13 étoiles afin d'obtenir le label.

Le temps d'accompagnement permet de réaliser un état des lieux des structures engagées et de mettre en place des actions répondant aux défis tout en conseillant les professionnels et en les informant des dispositifs existants, des réglementations...

Un comité de labellisation validera la réalisation de ces défis grâce aux justificatifs transmis par les professionnels.

Projet porté par les CCI de PACA et la CMAR, soutenu par la Région et l'ADEME



Une Collectivité territoriale motrice

Des Artisans / Commerçants valorisés pour leurs actions environnementales et sociétales

Les défis à relever

Prévention et Gestion des déchets



<input type="checkbox"/>	1 Sacs destinés à la clientèle	★★
<input type="checkbox"/>	2 Déchets dangereux	★★
<input type="checkbox"/>	3 Tri sélectif	★★
<input type="checkbox"/>	4 Stop au gaspillage alimentaire	★
<input type="checkbox"/>	5 Stop au gaspillage non alimentaire	★
<input type="checkbox"/>	6 Emballages fournisseurs	★
<input type="checkbox"/>	7 Réparation / réemploi	★★★★
<input type="checkbox"/>	8 Emballages clients	★
<input type="checkbox"/>	9 Points de collecte	★
<input type="checkbox"/>	10 Déchets organiques	★
<input type="checkbox"/>	11 Compaction	★
<input type="checkbox"/>	12 Suivi de la production déchets	★★★★

Eau



<input type="checkbox"/>	13 Huiles et graisses	★★★★
<input type="checkbox"/>	14 Prétraitement rejets	★★
<input type="checkbox"/>	15 Réduction des consommations	★
<input type="checkbox"/>	16 Suivi des consommations	★

Énergie



<input type="checkbox"/>	17 Vitrine	★★★★★
<input type="checkbox"/>	18 Fluides frigorigènes	★★
<input type="checkbox"/>	19 Énergies renouvelables	★
<input type="checkbox"/>	20 Équipements	★
<input type="checkbox"/>	21 Agencement	★
<input type="checkbox"/>	22 Suivi des consommations	★
<input type="checkbox"/>	23 Isolation thermique	★
<input type="checkbox"/>	24 Éclairage	★

Services durables



<input type="checkbox"/>	25 Eco-produits / Eco-services	★
<input type="checkbox"/>	26 Entretien et consommation courante	★★★★

Transports



<input type="checkbox"/>	27 Approvisionnement	★
<input type="checkbox"/>	28 Livraison	★
<input type="checkbox"/>	29 Transports alternatifs/doux	★

Responsabilité sociale



<input type="checkbox"/>	30 Hygiène et sécurité	★★
<input type="checkbox"/>	31 Accessibilité	★★
<input type="checkbox"/>	32 Diagnostic	★★★★
<input type="checkbox"/>	33 Implication dans la vie locale	★
<input type="checkbox"/>	34 Ambassadeur	★
<input type="checkbox"/>	35 Communication durable	★
<input type="checkbox"/>	36 Emploi et formation	★
<input type="checkbox"/>	37 DÉFI REMARQUABLE	★★★★★

Dénomination :

Nom / Prénom :

Activité principale :

N° SIRET :

Adresse :

Ville :

Tél. :

Mail :

Je m'engage dans le dispositif Eco-défis

Je m'engage à relever les défis avant le

à

Signature

Cachet

Les informations recueillies ont pour finalité de valoriser votre entreprise sur des médias (internet, presse, événements locaux).
 Je consens à l'utilisation de mes données personnelles pour la finalité et la durée de ce traitement.
 Je peux révoquer mon consentement à tout moment en le signalant à dpo@cmr-paca.fr et DPO@cofe-azur.ccf.fr
 Pour plus d'informations, nous vous invitons à consulter la déclaration de confidentialité sur le site de la cmr-paca.fr, lien données personnelles.

Des défis bonifiés par la Communauté de Communes du Pays des Ecrins

Certains défis ont été bonifiés par la Communauté de Communes du Pays des Ecrins, 3 étoiles leurs ont été rajoutés afin d'être davantage incitatifs. Il s'agit des actions suivantes :

7. Réparation / réemploi : Réseau Repar-ateur, donner une seconde vie à vos déchets, donner/vendre les équipements, produits dont vous ne vous servez plus, effectuer un entretien régulier..

12. Suivi de la production déchets : Actions de prévention afin de réduire de sa production de déchets et d'en réaliser un suivi.

13. Huiles et graisses : Défi réglementaire, conséquences importantes du non respect de la réglementation sur les équipements d'assainissement.

17. Vitrine : Défi réglementaire, volonté d'inciter au respect de la réglementation, diminuer les consommations, les pollutions lumineuses.

26. Entretien et consommation courante : Utiliser des produits éco labellisés, éco-gestes pour l'entretien et les consommations courantes.

La Communauté de Communes du Pays des Ecrins a identifié ces défis au regard des compétences et des priorités de la collectivité, ainsi que de l'existence d'actions impactantes sur le territoire.

Les défis à relever

Des défis réglementaires à encourager auprès des professionnels

Certains défis sont réglementaires, c'est-à-dire obligatoires pour l'ensemble des professionnels sujets à ces réglementations. Depuis plusieurs années, une dynamique nationale environnementale est en œuvre, dont plusieurs mesures sont applicables chez les professionnels.

Ainsi, certains défis sont le reflet d'obligations légales :

1. Sacs destinés à la clientèle : Depuis 2016, la distribution de sacs plastiques est interdite en caisse, depuis 2017 dans les rayons. Exemples d'actions : Inciter l'utilisation de contenants personnels, sacs réutilisables...

2. Déchets dangereux : Obligation de trier et stocker séparément les déchets dangereux. Exemples d'actions : Bordereau de Suivi des Déchets, prestataires spécialisés...

3. Tri sélectif : Obligation depuis 2016 de trier et valoriser ses déchets pour les entreprises générant plus de 1.100 litres de déchets par an. Exemples d'actions : Bacs de tri, affichage..

14. Huiles et graisses : Interdiction de déverser les produits dangereux, Exemples d'actions : Bac à graisse, prestataire agréé...

15. Prétraitement rejets : Obligation d'équipements de prétraitement ou de prévention des pollutions de l'eau. Exemples d'actions : Séparateurs à hydrocarbures pour les garagistes, bacs à graisse...

17. Vitrine : L'éclairage nocturne des vitrines est interdit depuis 2013, les éclairages intérieurs des locaux et l'illumination des façades sont réglementés. Exemples d'actions : Programmateur, extinction des vitrines...

18. Fluides frigorigènes : Récupération systématique des fluides frigorigènes au cours des opérations de maintenance, démontage, élimination des appareils.

30. Hygiène et sécurité : Mise à jour du Document unique d'évaluation des risques professionnels, stage HACCP.

31. Accessibilité : Obligation d'accessibilité des établissements recevant du public. Exemples d'actions : Diagnostic accessibilité, aménagement des locaux.

L'opération Eco-défis sera l'occasion de rappeler ces réglementations et d'informer sur les pistes d'actions à réaliser afin de répondre aux obligations de la Loi. L'objectif est d'accompagner les professionnels dans l'application de ces réglementations.

Comment participer ?

Les commerçants et artisans enregistrés dans l'une des deux chambres consulaires partenaires recevront d'ici quelques jours un courrier les invitant à participer à cette opération. Les modalités de cette action y seront détaillées.

Les chambres consulaires et les agents de la collectivité se rendront auprès des professionnels afin de faciliter leur engagement.

La plaquette récapitulant les «éco-défis» permet au professionnel de définir les actions choisies et de s'engager sur l'opération.

Les chambres consulaires réaliseront un diagnostic de départ au sein de l'entreprise afin d'identifier ce qui est déjà en place et de définir un plan d'actions avec le professionnel pour répondre aux objectifs de l'opération.

Les coordonnées des agents de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat, de la Chambre de Commerce et d'Industrie et de la Communauté de Communes du Pays des Ecrins seront transmises aux commerçants et artisans afin qu'ils puissent les contacter pour tout renseignement complémentaire.



Éco-défis, NOS COMMERÇANTS ET ARTISANS S'ENGAGENT !



Les bonnes raisons de participer

Quels sont les avantages pour les artisans et commerçants du Pays des Ecrins de s'inscrire dans cette démarche ?

- Le label Éco-défis valorise des démarches déjà entreprises ou nouvellement mises en place en faveur du développement durable auprès des clientèles des commerçants et artisans.
- Les commerçants et artisans bénéficient d'une communication dynamique autour de l'évènement par les partenaires de l'opération c'est-à-dire la Communauté de Communes du Pays des Ecrins, la CMA et la CCI.
- La communication pourra également être relayée par d'autres biais (Mairies, Office de Tourisme...).
- Les commerçants et artisans bénéficient d'un accompagnement personnalisé pour la réalisation d'actions concrètes en faveur de la transition écologique.
- Les professionnels participeront à une initiative et une dynamique locale.
- L'opération permet de devenir un acteur engagé en faveur de l'environnement.
- La mise en place de certaines actions facilitent la réalisation d'économies et le respect la réglementation.

Quelles sont les bénéfices pour la collectivité territoriale de s'inscrire dans cette démarche ?

- Accompagner les professionnels du territoire.
- Valoriser ses professionnels et leurs actions.
- Mettre en place des actions transversales aux différentes politiques publiques (transition écologique, économie, déchets...).
- Développer l'attractivité du territoire.
- Coupler la dynamique publique en place au sein des collectivités à une dynamique privée à valoriser au sein des professionnels.

Le calendrier prévisionnel

Le calendrier global

6 mois

Labellisation

- Appel à participation auprès des commerçants et artisans
- 1^{ers} échanges avec les professionnels
- Validation des commerçants et artisans engagés

- Accompagnement des commerçants et artisans
- Mise en œuvre des démarches

- Recueil des justificatifs des Eco-démarches
- Validation des entreprises par le comité de Labellisation

- Labellisation :
 - Remise des Labels Eco-démarches
 - Cérémonie avec les élus
 - Communication grand public

Les prochaines étapes

Suite à la conférence de presse, les commerçants et artisans seront contactés afin de fixer la liste de professionnels engagés dans l'opération.

Il s'agira ensuite de débiter leur accompagnement.

La labellisation

Pour être labellisé il est nécessaire de justifier d'au minimum 13 étoiles. 3 paliers sont établis en fonction de l'implication et de l'action du professionnel :

- **Éco-défi de bronze** (13 étoiles): récompenser toute entreprise qui réalise des gestes environnementaux simples et qui respecte la réglementation de son activité.
- **Éco-défi d'argent** (23 étoiles): récompenser toute entreprise allant au-delà de la réglementation environnementale de son activité et vertueuse dans des défis connexes.
- **Éco-défi d'or** (33 étoiles): mettre en valeur les entreprises qui s'investissent particulièrement dans toutes leurs pratiques et font figure d'« acteur durable » du territoire, dans une forme d'excellence.

Relevez des
« Éco-défis » et
cumulez suffisamment
d'étoiles pour obtenir
le label de bronze,
d'argent ou d'or ...



A la suite de l'accompagnement, le professionnel déposera son dossier afin que le comité de labellisation l'étudie. Ce dernier est composé d'élus et d'agents des différents partenaires : Communauté de Communes du Pays des Ecrins, CMA, CCI... Il validera les dossiers présentés et établira les labels.

Les justificatifs peuvent être, selon les défis, des photos, des attestations, des factures...

Toutes les informations seront transmises aux engagés lors de l'accompagnement. La cérémonie de label, prévue pour le printemps 2023, sera l'occasion de remettre le label aux professionnels et de créer un moment de convivialité ouvert à tous.



CONFÉRENCE DE PRESSE – 26 OCTOBRE 2022

Éco-défis

**Les commerçants et artisans du Pays des Ecrins
sont appelés à relever le défi !**



Contact presse : m.meglioli@cc-paysdesecrins.com

Contact Chef de projet : a.rabet@cc-paysdesecrins.com

Ce dispositif est soutenu par l'ADEME et la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur dans le cadre du Contrat de plan Etat Région et de la Convention Etat-Région-Ademe.

Financé dans le cadre du CPER

